

Dijon. 19 juillet 1896.

Mon bon cher ami,

Nous avons su hier, par les journaux, l'issue déplorable du scrutin ouvert à la Faculté de Paris, pour la présentation au dicaput. S'il s'agissait pour moi d'apprécier objectivement ce résultat, malheureusement prévu, je dirais qu'il confirme tout à fait une idée, qui pour moi se fait chaque jour plus claire, savoir que le suffrage universel tend, par sa constitution même, à sacrifier les supériorités sans doute pourvu il les redoute. Mais étant absolument étranger à ce qui se passe à la Faculté de Paris et n'ayant aucune qualité qui justifie de ma part une appréciation sur cet incident, j'y veux voir seulement ce qui touche personnellement

celui qui en est l'injuste victime,
et par contre-coup vous qui l'entendez
et qui souffrez de tout ce qui
l'atteint. A ce point de vue, je
n'avais bien aux moments amers
et pénibles que vous venez sans doute
de traverser. Il ne semble pourtant
que la déception, si déception il y a,
doit être singulièrement atténuée
par la pensée qu'elle est due
à un excès de qualités éminentes
chez le candidat écarté; et à d'assez
mesquines préoccupations chez le
chétif. Enfin, tout cela ne se
raisonne pas, je le sais bien; il y a
seulement une blessure un peu
aiguë à guérir; pour cela, il faut
le temps et l'abandon à d'autres
sentiments plus profonds et plus solides
dont M. Bugeon trouvera assurément
la pleine satisfaction dans ce milieu de
famille qui se trouve si heureusement
complété par votre rapprochement
définitif. Je souhaite que le calme
prochain des vacances contribue à effacer

tout vestige de ces petites déceptions qui
doivent compter bien peu dans la vie,
lorsque elle a resté malgré tout orientée
vers un grand et noble but.

Bien d'accord. Bien voulu répondre à
votre question, un peu indiscrete peut-être
au sujet de l'époque probable de ma
convalescence à Paris, pour la correction de
compositions du Concours. D'après ce que vous
me dites, et comme le temps s'est
fait plus supportable, je vois sans doute
me décider à accomplir cette petite course
d'ici et en y laissant ma femme. Il
est trop tard pour prendre des arrangements
en vue des examens avec notre doyen,
qui s'y prêtait mal. D'autre part, il
vaut mieux que ma femme se repose
complètement et ait l'avis de notre
docteur ordinaire, avant de partir. Dans ces
conditions donc, je partais d'ici à
l'appel de M. Bugeon (pour moi, le
plus tôt serait le mieux, parce qu'étant
convalescent officiellement je puis sans scrupule
lâcher les examens) et j'arrivais également
à Dijon de Paris. — Vous m'offrez si
aimablement et si cordialement l'hospitalité
que j'aurais mauvaise grâce à m'y refuser,
d'autant que j'y passerais beaucoup,
ne voyant guère d'agréable dans ce
séjour à Paris que la perspective de passer
quelques jours avec vous, j'accepte donc

bien volontiers, à la condition expresse de ne
pas vous retenu à Paris et un seul jour,
et de ne vous gêner en rien. j'espère bien
d'ailleurs, que ce que j'aurai affaire
là-bas ne m'y retienne pas plus de 5
à 6 jours. Si cela devait être plus long, je
prendrais d'autres dispositions.

Madame Talleu a eu l'attention
d'écrire à ma femme et de lui redire
à peu près ce que vous nous dites déjà
en un d'une note à Figny. Nos sommes
arrivés subitement par la permission du
docteur qui n'est pas refusé, mais
subitement en suspens. Ma femme
multiplie les preuves de sagesse par
la minute. Et, j'espère, surtout si elle
doit rester ici jusqu'aux premiers jours
d'août, que nous y arriverons

je réviserai tout ce que vous m'avez
écrit par l'examen de Louis Laurent
de St. Joseph Rouge. J'y est assuré que
je veillerai à la suite de ces épreuves
et fera tout ce que sera possible en faveur
de ce jeune candidat.

Sur mes demandes l'autre qui de
nouvelles de Louis. Il s'est lui tenu
de passer outre à son petit accès de santé
et de reprendre ses cours. Il va la
mieux maintenant.

À bientôt donc j'espère puisque vous
voulez bien vous ennuier de moi.
Et en attendant, recevez mes plus
affetueux souvenirs.

F. Geny

73

D



Monsieur Raymond Laëlle.

10 bis. rue du Pré-aux-clers

Paris.

U.S. DISTRICT COURT
SOUTHERN DISTRICT OF NEW YORK
JUL 10 1883